

Les épreuves de langues au Baccalauréat

Depuis la session 2013 du baccalauréat, l'évaluation des langues vivantes 1 et 2 prend en compte les compétences écrites et orales des élèves en conformité avec le cadre européen de référence (CECRL) qui préconise de s'appuyer sur 4 compétences linguistiques :

- Compréhension orale
- Expression orale
- Compréhension de l'écrit
- Expression de l'écrit

A SAVOIR

Conformément au CECRL, les épreuves de langues au baccalauréat comprennent une évaluation à l'écrit et à l'oral pour les épreuves obligatoires de LV1 et LV2, quelle que soit la section.

L'écrit compte autant que l'oral.

En filière L, une épreuve obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère (LELE) est créée.

Pour les élèves de L qui choisissent la spécialité langue vivante approfondie ou LVA, vous trouverez les informations sur http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74959.

Les niveaux attendus sont au moins :

- pour les langues obligatoires : B2 pour la LV1 et B1 pour la LV2,
- pour la LELE : B2 pour la LV1 et B1 pour la LV2.

Niveaux CECRL

B1	Seuil	Compétence opérationnelle limitée
B2	Avancé ou indépendant	Réponse appropriée dans les situations courantes
C1	Autonome	Utilisateur expérimenté

PHASE 1 : l'épreuve écrite

L'épreuve de LV1 fait l'objet d'un unique examen terminal de 3 heures, quelle que soit la série.

La durée de l'épreuve de LV2 est de 3 heures en L contre 2 heures en S et ES.

Quelle que soit la série, L, S ou ES, l'écrit compte pour moitié de la note globale et se déroule en juin.

- **La 1^{ère} partie** concerne la compréhension et s'articule autour de questions.
Il s'agit de répondre aux questions et affirmations, dire si elles sont vraies ou fausses et compléter des phrases en s'appuyant sur deux documents-supports.
- **La 2^{ème} partie** porte sur une vérification de l'expression écrite en travaillant sur un sujet en lien avec le texte.

PHASE 2 : L'épreuve orale

A l'oral, le traitement des langues diffère sensiblement d'une série à l'autre.

En L, LV1 et LV2 font l'objet d'un examen oral terminal.

En S et ES, LV1 et LV2 font l'objet de deux évaluations en cours d'année.

- **En ES et S :** Les compétences sont évaluées en deux temps :
 - au cours du 2^{ème} trimestre, généralement en février : il s'agit d'une évaluation sur la compréhension de l'oral. Cette épreuve qui peut avoir lieu en classe entière doit être annoncée à l'avance aux élèves. Elle consiste en trois écoutes successives d'un enregistrement d'une minute trente avec prise de notes. Chaque élève rend compte ensuite en français et par écrit de ce qu'il a compris.
 - au cours du 3^{ème} trimestre, en avril : l'élève présente à l'examineur, une des quatre notions du programme étudiées dans l'année. (Mythes et héros, Espaces et échanges, Lieux et formes du pouvoir, L'idée de progrès). Après 10 minutes de préparation, il dispose d'abord de 5 minutes pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par le professeur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.
- **En L :**
 - Une épreuve de LELE (Littérature Etrangère en Langue Etrangère) est obligatoire. Le jour de l'examen, l'élève doit apporter deux dossiers comportant trois extraits d'œuvres (roman, pièce de théâtre ou poésie en langue étrangère) en lien avec les thématiques du programme et avec une double entrée historique et par genre littéraire.
 - Le candidat présente à l'examineur les documents qui ont illustré les quatre notions du programme étudiées dans l'année. L'examineur choisit l'une de ces notions. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose d'abord de 10 minutes maximum pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

** les dates vous seront communiquées ultérieurement par l'administration du lycée.*

A SAVOIR

Dans les épreuves d'oral, l'expression doit être claire, dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, donner brièvement des justifications ou des explications et développer une argumentation. L'enseignant jugera de la capacité de l'élève à varier la formulation, de l'aptitude à communiquer avec une exigence raisonnable et de l'acquisition d'une prononciation claire et d'une intonation pertinente.

Dans la phase de prise de parole en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller jusqu'au bout de ce qu'il souhaite dire, même si sa présentation comporte quelques hésitations, voire de brefs silences.

LES COEFFICIENTS DE CHAQUE EPREUVE

Série	Epreuve	Evaluations 2018	Coefficient
S	LV1	Ecrit + oral compréhension (février) + oral expression (avril)	3 = 1,5+0,75+0,75
	LV2	Ecrit + oral (février et avril)	2 = 1+0,5+0,5
ES	LV1	Ecrit + oral (février et avril)	3 = 1,5+0,75+0,75
	LV2	Ecrit + oral (février et avril)	2 = 1+0,5+0,5
L	LV1	Ecrit + oral (terminal)	4 = 2+2
	LV2	Ecrit + oral (terminal)	4 = 2+2
	LELE	Oral (terminal)	1

A SAVOIR

Les candidats ont la possibilité de présenter au Baccalauréat des langues vivantes différentes de celles étudiées pendant l'année.

Les candidats ont la possibilité de présenter une Langue Vivante 3 en option, l'évaluation prendra la forme d'une épreuve orale.

CONSEIL

Inviter votre enfant à participer à l'oral en classe pour qu'il s'habitue à la prise de parole.

Dès la classe de 1^{ère}, la majorité des enseignants structure l'apprentissage autour des quatre notions qui seront celles abordées en terminale. L'élève peut donc capitaliser sur du vocabulaire.

Inciter votre enfant à écouter des films en VO ou à se connecter sur Internet, à podcaster des émissions de radios pour s'entraîner à la compréhension sur des formats courts sur BBC news, CNN etc.